

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 mars à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 9 mars 2022, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

Étaient présents : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Manuel ALVAREZ, Jocelyne MAYOL, Antoni YALAP, Shaïstah RAJA, Christian SIMAKALA, Isabel PLO, Elie KRIEF, Jean Jacques KRYS, Marie-Annick DUPRE, Saïd RAHMANI, Charlotte RABIH, Stéphane YABAS, (Adjoints au Maire), Lazare BENACCOUN, Sébastien Koua ANO, Charles SOUFIR, Christian SERANOT (jusqu'au point 3.1), Djamila HAMIANI, Isabelle TANDLICH, John BORGES, Déborah ISRAEL, Sylvain LASSONDE, Julie EM, Maïmouna CAMARA, Frantz MORICE, Ali ABCHICHE, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Chantal AHOUNOU	pouvoir à	Annick L'OLLIVIER-LANGLADE
Cynthia MOUYOMBO	pouvoir à	Manuel ALVAREZ
Youri MAZOU-SACKO	pouvoir à	Déborah ISRAEL
Laura MENACEUR	pouvoir à	Patrick HADDAD
Sylvie LAPOSTA	pouvoir à	Marie-Annick DUPRE
Eric CHECCO	pouvoir à	John BORGES
Navaz MOUHAMADALY	pouvoir à	Djamila HAMIANI
Anissat DJOUNAID	pouvoir à	Maïmouna CAMARA
Anissa MAHAMAT	pouvoir à	Maïmouna CAMARA

Absents excusés :

Annie PERONNET, François PUPPONI, François-Xavier VALENTIN, Nadine LANGLET

Absents :

Serge SAMAMA, Patricia HUCHER, René TAIEB, Samira AIDOUD, Jocelyn ASSOR

Secrétaire de séance :

Charlotte RABIH

*La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick HADDAD, à 20h36.
(Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux – Le quorum est atteint).*

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Madame Catherine VESPERINI, Conseillère municipale durant le mandat précédent ainsi qu'à Monsieur Jean-Claude MARQUET, Monsieur Florent CLODY et Madame Oria GHARBI, agents de la ville de Sarcelles.

Madame Charlotte RABIH est désignée secrétaire de séance.
(Aucun conseiller municipal ne se manifeste).

Comptes-rendus des séances des 17 novembre et 14 décembre 2021

Monsieur VALENTIN fait la déclaration suivante : « Collectivement, et je vous le dis chers collègues de manière assez grave et assez solennelle, nous sommes très inquiets et nous déplorons le climat délétère qui règne actuellement au sein de la municipalité. Monsieur le Maire, nous avons déjà eu l'occasion de vous alerter, vous alarmer sur ce point mais aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous contenter de vous alerter.

Comment pourrions-nous effectivement ne pas être insensibles et comment pourrions-nous ignorer les faits très graves et répétés qui nous sont rapportés quotidiennement par les agents eux-mêmes et qui font l'objet pour certains de plaintes pour harcèlement ?

Comment pourrions-nous ne pas voir des procédures disciplinaires que vous avez lancées à la chaîne et qui sont faites parfois au détriment des droits les plus élémentaires des agents ?

Comment enfin, et je le dis avec beaucoup de regret, pourrions-nous fermer les yeux sur les départs de plus en plus massifs d'agents qui ont donné toute leur carrière, presque toute leur vie pour cette ville ?

Cette gestion, pour nous dénuée de toute humanité, n'est pas la nôtre. C'est la vôtre, Monsieur le Maire, celle de votre Direction générale et nous ne la cautionnons pas. Pour cette raison et pour alerter les autorités préfectorales mais aussi pour dire toute notre solidarité aux agents qui subissent cette politique au quotidien, nous avons décidé collectivement de ne pas siéger ce soir au Conseil municipal ».

(Messieurs PUPPONI et VALENTIN quittent la salle à 20h41).

Monsieur le Maire remercie Messieurs PUPPONI et VALENTIN, du groupe « Pour que vive Sarcelles » qui aujourd'hui représentent trois personnes : Messieurs VALENTIN et PUPPONI qui étaient présents et Madame LANGLET qui a donné un pouvoir à Monsieur PUPPONI ; et précise que plusieurs membres de ce groupe ont repris leur liberté de vote.

Monsieur le Maire confirme le fait que la municipalité et ces élus de l'opposition sont en désaccord total sur ce qu'est un bon management dans une collectivité et dans une organisation en règle générale. Il explique qu'un comité technique s'est tenu dans l'après-midi avec les syndicats dans d'excellentes conditions et que par rapport à la situation d'il y a trois ans, d'un point de vue dialogue social mais aussi de l'ambiance managériale générale, c'est le jour et la nuit et pas dans le sens qui a été évoqué.

Monsieur le Maire explique que lors d'une réunion du comité directeur la semaine précédente, avec l'ensemble de l'encadrement de la ville, avoir redit que l'époque où l'on pouvait crier sur ses collègues, les menacer, était terminée, que la plupart des gens s'en satisfaisaient et qu'ils étaient beaucoup plus épanouis dans un cadre professionnel normal et qu'évidemment, quand l'on remet de la règle, de la norme, il y a toujours quelques perdants. Ceux qui obtenaient les choses par la violence verbale, parfois par la menace de violences physiques se retrouvent aujourd'hui avec des procédures disciplinaires lourdes, que cela est normal, cela fait partie du travail de clarification, de normalisation, d'assainissement des relations managériales et humaines au sein de cette municipalité.

Monsieur le Maire constate que Monsieur ABCHICHE est le seul membre présent de la liste « Pour que vive Sarcelles », représentant quand même 42 % des sarcellois, et dit que d'un point de vue démocratique, ce n'est pas comme ça que les choses doivent fonctionner et que lorsque l'on est minoritaire dans une assemblée, la moindre des choses, c'est de venir représenter les électeurs qui ont voté pour vous. Il rassure ces électeurs en précisant que les élus de la majorité sont les élus de l'ensemble de la population, pas simplement des 58 %.

Monsieur le Maire ajoute que fin décembre, le Conseil d'Etat a validé l'élection municipale et qu'il est normal de l'annoncer officiellement après tous les débats, les recours auprès du tribunal administratif puis auprès du Conseil d'Etat et également la tribune parue dans le magazine de la ville juste après les élections, signée de Monsieur PUPPONI, et dont il fait lecture du début : « *Dès le résultat du second tour, de nombreuses personnes ont considéré qu'il s'était passé quelque chose d'anormal compte tenu de la différence de voix entre les deux listes en présence. J'ai prêté peu d'attention à ces commentaires, considérant qu'il fallait accepter le résultat des élections, faute de preuve. Mais très vite, ce qui n'étaient que des rumeurs se confirmèrent en certitude. Oui, il s'est passé quelque chose entre les deux tours, quelque chose d'anormal* ».

Monsieur le Maire dit que lorsque l'on considère avec certitude qu'il s'est passé quelque chose d'anormal et que quatre juridictions différentes disent que tout était parfaitement conforme, il y a forcément un désaccord avec les éléments de lucidité élémentaire.

Les comptes-rendus sont approuvés.

I DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1.1 Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n° 2020-063 du 05 juillet 2020 accordant la délégation au Maire dans les formes prévues à l'article précité, Monsieur le Maire rend compte des décisions, prises par ses soins depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

1.2 Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

Rapporteur : Monsieur le Maire

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération est également compétente pour l'ensemble de son périmètre, depuis le 1^{er} janvier 2020, en matière d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines.

La Communauté d'Agglomération s'est associée avec la Communauté de Communes Plaines et Monts de France pour la réalisation d'études sur le risque d'inondation et la gestion des eaux de ruissellement qui permettront d'élaborer un programme d'actions de lutte contre ce type d'inondations dues aux phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols.

Cette compétence n'étant pas transférée aux Communautés d'Agglomération, par la loi, il est proposé que la Communauté d'Agglomération inscrive cette nouvelle compétence de « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, lutte contre l'érosion des sols » dans ses statuts.

Dans ce cadre, il s'agira de pouvoir engager efficacement des actions de prévention ou de protection sur l'espace agricole, aux abords des infrastructures, à l'intérieur des espaces aménagés, quel que soit le lieu ou le site. Ces actions devront pouvoir être déclinées par convention de partenariat avec les sociétés prestataires en matière d'aménagement, les propriétaires fonciers, les syndicats de rivières et d'assainissement compétents sur les différents bassins versants.

Le Conseil approuve les statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

1.3 Création d'un Système d'Information Géographique mutualisé

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) prévoit pour les communes de partager des informations géographiques du territoire et ainsi d'accéder au Système d'Information Géographique (SIG) de la CARPF.

Ce SIG dispose de données géographiques de référence telles que le cadastre, les limites administratives, le mode d'occupation du sol, les adresses, les voies et les équipements et intègre des données géographiques métiers liées à l'aménagement, la mobilité et au développement économique.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'ouverture, à titre gracieux, du Système d'Information Géographique aux communes membres de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

1.4 Sollicitation d'une subvention au titre du Plan de Relance Commerce et signature d'une convention de financement

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la gestion des commerces de proximité sur le territoire communal, la ville de Sarcelles a créé en 2020 une mission interne dont le rôle est de faire le lien entre les commerces, les services communaux et intercommunaux pour optimiser le suivi des besoins et des réponses à apporter.

Dans le cadre du Plan de relance, l'Etat propose, en prenant appui sur la Banque des Territoires, d'accompagner le développement des commerces de centre ville avec le dispositif « Manager de centre ville ». Ce dispositif d'aide permet aux collectivités de recruter un professionnel dont le coût sera pris en charge à 80 % par l'Etat pour une durée de deux années au maximum.

Les missions du « Manager de centre ville » sont :

- Etablir un diagnostic de l'appareil commercial du territoire communal,
- Etablir un plan d'actions stratégiques en faveur du développement du commerce dont les objectifs sont :
 - le développement de l'offre commerciale,
 - le développement d'enseignes,
 - la modernisation du commerce,

- Mettre en place des politiques d'animations commerciales et de promotion du territoire,
- Développer et gérer les partenariats opérationnels et financiers.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir, auprès de la Banque des Territoires, une subvention au titre du Plan de Relance Commerce et à signer la convention de financement.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

1.5 Convention-cadre triennale avec le Mémorial de la Shoah

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, il est proposé de formaliser un cadre d'actions communes avec le Mémorial de la Shoah par une convention-cadre triennale.

Tous les ans, un comité de pilotage se réunira pour la réalisation du suivi de la convention-cadre et un programme prévisionnel des actions sera réalisé.

Monsieur le Maire explique que l'une des origines de ce mémorial est le Centre de documentation juive contemporaine qui a commencé dans la clandestinité en 1943 par des juifs qui venaient de Russie, qui étaient en France de façon relativement récente et qui sera la seule source de documentation sur la Shoah pendant près de 60 ans ; en 1957 a été érigé le Mémorial aux martyrs juifs ; en 2005, ces deux institutions ont fusionné et ont donné le Mémorial de la Shoah, situé rue Geoffroy Lasnier à Paris, avec une annexe à Drancy, devant l'ancien camp de concentration.

Monsieur ABCHICHE dit que c'est un très beau projet et demande s'il est possible d'élargir ce partenariat aux associations de la ville ou de se recommander de la ville pour pouvoir y accéder ?

Monsieur le Maire lui répond qu'un plan d'actions va être fait et qu'à partir du moment où la ville signe, cela couvre l'ensemble des habitants, y compris des associations, le principal étant que la ville puisse être informée afin de faire le lien avec le Mémorial et de faciliter l'accès aux associations.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention-cadre.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

II Direction des ressources humaines

2.1 Modification des conditions de la rémunération des agents recenseurs avec la création d'une indemnité forfaitaire pour la tournée de reconnaissance réalisée dans le cadre des opérations de recensement

Rapporteur : Christian SIMAKALA

La délibération n° 2015-195 du 8 octobre 2015, portant sur la revalorisation de la rémunération des agents recenseurs, prévoit uniquement la rémunération des journées de formation, la distribution et la collecte des questionnaires dûment renseignés par les habitants mais ne tient pas compte de la tournée de reconnaissance dont la réalisation nécessite une dizaine de jours d'intervention. Cette opération est effectuée par les agents recenseurs en dehors de leur temps de travail, en soirée et/ou les week-ends.

Le Conseil autorise la création d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 150 euros brut pour rémunérer chaque agent recenseur réalisant la tournée de reconnaissance.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2.3 Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents de catégorie B

Rapporteur : Christian SIMAKALA

La délibération n° 2019-023 du 10 avril 2019 portant institution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été récemment invalidée suite à une saisine du Tribunal administratif.

Les services de la Direction des Ressources Humaines ont engagé un travail de concertation avec les partenaires sociaux afin de proposer de nouveaux indicateurs pour chacun des 3 critères définis par le RIFSEEP ainsi que le système de notation associé.

Parallèlement, les cadres d'emplois nouvellement éligibles au dispositif mais inexistantes dans la précédente délibération ont été intégrés.

Le Conseil approuve l'abrogation de la délibération n° 2019-023 du 10 avril 2019 et l'instauration du nouveau RIFSEEP, et autorise Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel, le montant perçu par chaque agent.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2.3 Mise à jour du tableau des emplois communaux

Rapporteur : Christian SIMAKALA

La ville a décidé de mettre en place des ateliers Organisationnels et Ressources Humaines dans le but de procéder, dans un premier temps, à un état des lieux des moyens humains existants et, dans un second temps, d'interroger les périmètres et missions des collaborateurs en vue de renforcer la qualité de service rendu aux sarcellois.

Ce travail de réflexion et d'analyse engagé depuis plus d'un an permettra la refonte de l'organigramme hiérarchique de la ville, la mise à jour du tableau des emplois communaux, la mise en place d'un référentiel des profils de poste de la collectivité et enfin la consolidation du tableau des effectifs.

Lors de ces échanges, des manquements ont été constatés à savoir que certains postes n'ont pas été créés par le Conseil municipal. Il convient donc aujourd'hui de procéder à leur régularisation.

Ce travail de fond constitue un préalable obligatoire pour s'engager dans la mise en œuvre de projets structurants tels que la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences et la mise à jour pour les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP.

Il est à noter que ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires.

Le Conseil décide d'adopter le tableau des emplois communaux qui prend en compte des créations, des transformations et/ou suppressions de poste et la réévaluation de l'emploi de référent Familles, rattaché au département vie des quartiers jeunesse, en catégorie B.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

MOYENS

Direction des finances

3.1 Rapport d'orientation budgétaire de la Commune de Sarcelles – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Christian SIMAKALA

Le rapport sur les orientations budgétaires est un préalable au vote du budget. Il comprend le rapport sur le développement durable, celui sur l'égalité entre les femmes et les hommes et trois parties :

- Le contexte dans lequel se prépare le budget 2022,
- La situation de la commune en matière financière et de ressources humaines,
- Les orientations proposées par le Maire et par toute l'équipe municipale pour 2022.

1 - Le contexte dans lequel se prépare le budget 2022

Les budgets 2020 et 2021 ont été conçus autour des conséquences de la crise sanitaire.

Le Corona virus marque encore l'année 2022, puisqu'il faut maintenir le centre de vaccination jusqu'en mars et qu'il convient de tenir compte de la reprise de l'activité normale des services publics. En outre, le rebond économique a des conséquences sur les prix et parfois la rupture de stocks de matériaux.

Enfin, la guerre aura des effets pour le moment difficiles à chiffrer. Les services ont tenté d'anticiper au mieux les conséquences budgétaires, mais il est probable qu'une prochaine décision modificative vienne corriger ces anticipations.

2 - La situation de la commune en matière financière et de ressources humaines

Il est à noter que le compte administratif 2021, qui sera présenté au Conseil municipal en avril prochain, présente un excédent de fonctionnement conséquent (près de 8 M€), ce qui va permettre à la ville de financer la section d'investissement et de dégager un excédent final de plus d'un million et demi.

L'encours de la dette a baissé par rapport au 1^{er} janvier 2021 de plus de 4 M€, puisque la ville n'a emprunté que 5 M€ et a remboursé 9 M€.

83 % de l'encours sont sécurisés à taux fixe.

Concernant le personnel, la ville compte 1 550 postes permanents composés de 60,32 % d'agents stagiaires et titulaires contre 39,68 % de contractuels.

Les femmes représentent 67 % de nos effectifs.

La ville met tout en œuvre pour avoir une stratégie Ressources Humaines ambitieuse.

3 - Les orientations proposées par le Maire pour 2022

Grâce à une relative dynamique de la péréquation (probable augmentation de la DSU de 1 M€) et à la hausse mécanique des valeurs locatives, il est possible de financer la hausse des dépenses de fonctionnement.

La ville souhaite effectuer un effort soutenu dans le domaine de l'éducation car cela fait partie des priorités de l'action municipale avec une programmation « cité éducative ».

La municipalité veut également réaliser une optimisation des dépenses liées au cadre de vie avec un renforcement des moyens notamment pour la brigade de l'environnement, ainsi qu'un retour à une pleine saison culturelle, la reconduction du festival des Polykromies et la poursuite des différentes actions liées au programme « PLURADIS ». La ville souhaite aussi conserver une politique dynamique auprès des associations et des clubs sportifs.

Concernant l'investissement, l'année sera marquée par le démarrage de la phase travaux du Cèdre Bleu, le réaménagement des Flanades et le projet du futur commissariat.

Les études pour la mise en œuvre du programme NPNRU se poursuivront. Un plan ambitieux de performance énergétique de l'éclairage public et des bâtiments va être mis en place. De nombreux travaux de voirie et réseaux sont prévus, ainsi qu'un important programme d'équipements sportifs de proximité financé par l'Agence nationale du sport.

Le budget des pompes funèbres est estimé à 120 000 euros.

Déclaration de Monsieur SOUFIR : « Bonsoir à toutes et à tous, l'année dernière à la même période, les orientations budgétaires 2021 faisaient suite à une période désastreuse sur tous les plans, sanitaire tout d'abord mais aussi économique, financier et social. Malgré tout, nous avons confiance en l'avenir en présentant un budget résolument optimiste et dynamique à tous les niveaux.

J'avais même comparé, pour ceux qui s'en souviennent, notre période à celle de 1929 qui a été suivie d'un redressement mondial historique et euphorique. Je ne m'étais pas trompé : + 7 % de croissance en 2021, un record, avec une même progression attendue pour 2022, avant la crise ukrainienne bien sûr.

Hélas aujourd'hui, alors que nous vivons un retour de la croissance, une nouvelle fois le monde se trouve plongé dans une nouvelle crise encore plus inquiétante : la guerre en Ukraine, plus inquiétante car au-delà de son atrocité, des morts qu'elle engendre, des déracinements de population, ses conséquences vont toucher des pays de manière inégale : les plus faibles, les plus fragiles mais aussi les plus dépendants.

Nous ne sommes plus dans la nécessité de nous unir mondialement contre un ennemi, le corona virus mais plutôt hélas, nous nous trouvons dans un conflit où chacun essaiera de protéger les intérêts de son pays et de sa population. Malgré les mesures inédites et sévères prises par l'Europe, nous restons impuissants devant ce massacre.

Pendant ce temps, nous devons continuer à travailler pour notre ville. Alors gardons le cap dans l'espoir que cette nouvelle crise trouvera une issue acceptable par tous et rapidement. Je redirai la même chose qu'il y a un an : restons optimistes pour 2022.

La construction de notre budget s'est donc faite à la fois dans un esprit de poursuite de la transformation de notre organisation et de nombreux projets nécessaires pour notre ville, mais aussi en tenant compte des conséquences de cette nouvelle crise, notamment sur le plan financier. Les orientations budgétaires 2022 que vient de nous présenter Monsieur Christian SIMIKALA traduisent une volonté de maintenir toutes les prestations sans aucune fermeture d'équipement, avec un objectif de stabilisation sur plusieurs années, malgré comme vous le savez, vous l'avez constaté, un risque inflationniste dû essentiellement, en tout cas pour l'instant, à l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières, avec pour conséquence une hausse des taux d'intérêt et par ricochet, cela entraînera une baisse du pouvoir d'achat.

A noter l'excellent travail de l'équipe municipale et bien sûr de notre maire sur la maîtrise et la structuration de notre dette, avec l'élimination complète d'emprunts structurés dangereux et bien sûr la baisse notable de notre encours. Avoir une gestion financière saine est un élément déterminant sur notre capacité à emprunter. Si nous voulons réaliser nos investissements et nos projets, le recours à l'emprunt est capital. Nous devons être de bons élèves et être bien notés par les organismes financiers qui devront nous prêter à de bonnes conditions.

Je ne vais pas reprendre toutes les actions déjà présentées par Monsieur SIMAKALA dans le cadre des orientations budgétaires que j'approuve sans réserve bien sûr au nom de notre groupe La Liste bleue.

Je terminerai en vous disant que tout ceci n'est possible que grâce à la volonté d'entreprendre d'une équipe d'élus et de cadres dirigeants compétents autour de son maire, solidaires et heureux de travailler ensemble avec un seul objectif : œuvrer pour le seul bien de notre ville et de ses habitants. Merci ».

Déclaration de Monsieur ALVAREZ : « Nous l'avons déjà souligné, notre budget, aussi bien géré soit-il, est cependant marqué par une double contrainte :

- les contraintes liées au contexte extérieur. C'est peu dire que depuis 2020, de la crise sanitaire à la guerre déclenchée par la Russie contre l'Ukraine, en passant par les poussées inflationnistes nées au second semestre 2021 et amplifiées depuis, nous sommes largement touchés par des événements aux conséquences diverses et graves ;
- les contraintes liées aux dispositions imposées obstinément, année après année, par l'Etat aux collectivités locales et qui toutes tendent à réduire leurs ressources, à restreindre leur autonomie, à orienter de force leur politiques locales.

Et naturellement, plus vous réduisez l'autonomie de la commune, plus vous la rendez sensible aux contraintes extérieures.

Je ne veux souligner qu'un exemple : le rapport nous indique qu'il faudra prévoir de faire face à une hausse de 567 000 euros de nos dépenses en matière d'énergie.

L'agression russe contre l'Ukraine n'explique cependant pas tout puisque les hausses avaient déjà été constatées à partir de septembre 2021.

Nous condamnons d'ailleurs de toutes nos forces cette agression russe contre l'Ukraine et nous nous réjouissons que la municipalité de Sarcelles ait pu prendre des dispositions de solidarité envers l'ensemble des victimes, envers l'ensemble du peuple ukrainien, comme nous le faisons d'ailleurs régulièrement pour les autres victimes des conflits dans le monde que l'on peut connaître encore aujourd'hui.

Les spéculations actuelles nous affectent profondément parce qu'auparavant on a privatisé et appliqué complaisamment des directives européennes extrêmement pernicieuses.

Et sans l'action résolue de la municipalité, l'addition aurait été plus lourde. Nous avons en effet obtenu dans notre négociation avec Dalkia (et j'en remercie Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Jacques KRYS, l'Adjoint en charge de ce secteur) que les bâtiments communaux du Grand Ensemble bénéficient eux aussi du « bouclier énergétique » qui limitera les hausses de novembre 2021 à juin 22. Il nous faudra cependant obtenir que ce bouclier soit étendu par l'Etat à tout le territoire et prolongé au-delà de juin 2022.

Dans ces conditions, tenir le cap, tenir les promesses, gérer la ville en préservant les orientations solidaires et dynamiques qui sont les nôtres devient un exercice difficile relevant d'une solide capacité de résistance et d'action, car malgré les contraintes, il nous faut répondre aux besoins de développement de nos capacités d'accueil sur la petite enfance, de formation de l'ensemble des agents municipaux, de modernisation de nos structures jeunesse, de déploiement de notre offre culturelle, de coopérations multiples pour l'accès à la santé pour tous et bien d'autres enjeux encore.

Cela ne se fera que grâce à l'investissement de tous les agents et à un soutien fort de la population envers laquelle nous devons faire là aussi un grand effort de communication.

Le rapport souligne d'ailleurs l'enjeu que représente la maîtrise des coûts de personnels.

Il nous faudra donc rendre toujours plus efficiente notre administration.

Je souhaite de plus à ce stade insister sur l'importance décisive des concertations dès lors que des changements doivent intervenir. Perdons parfois s'il le faut quelques jours pour expliquer et convaincre. Gagnons du même coup en énergie et en adhésion.

Je tiens donc à remercier nos équipes de mettre en œuvre avec compétence et dévouement ces orientations. Merci donc, comme Christian SIMAKALA a pu le faire, à Marie-Laure MURACCIOLE et à l'ensemble de l'équipe de la Direction financière, de l'administration qui permettent de préparer ce budget 2022. Merci également à Christian SIMAKALA et à Monsieur le Maire de tenir la barre aussi solidement.

Pour conclure, ce rapport d'orientation souligne, sans rien dissimuler, les contraintes et met en évidence les choix de gestion proposés.

A l'évidence, la municipalité tient le cap et nous nous en félicitons ».

Déclaration de Madame RAJA : « Mesdames, Messieurs, cher.e.s collègues, la discussion autour du Rapport d'Orientations Budgétaires est un acte politique et démocratique fort. Je regrette à cet égard que l'opposition municipale ait choisi de désertier le terrain du débat. Chacun prend ses responsabilités. Pour notre part, nous assumons les nôtres qui consistent à prendre les bonnes décisions pour Sarcelles, en concertation avec les habitants.

Du point de vue des ressources, nous notons avec satisfaction une augmentation de nos ressources fiscales. Personne ne s'en plaindra, surtout dans une ville populaire telle que la nôtre où ces ressources, nous le savons, sont structurellement monnaie peu courante. Mais en regardant de plus près, on perçoit bien la part très majoritaire des dotations dans nos ressources. Il ne s'agit pas de décourager l'Etat de nous reverser de l'argent, mais l'impôt. La ressource fiscale, c'est un lien avec les citoyens, c'est un acte politique. Et je trouve regrettable que ce lien s'amenuise d'année en année. La suppression, même compensée, de la taxe d'habitation, témoigne de ce phénomène : c'est l'Etat qui décide en grande partie de nos ressources et non pas ce Conseil municipal. En matière de démocratie locale, cette dérive est dommageable.

Ce qui est notable par ailleurs, c'est la persistance d'un climat particulièrement incertain, notamment d'un point de vue sanitaire avec un allègement des mesures depuis ce 14 mars, mais une remontée significative des cas depuis deux semaines, ce qui montre que la plus grande prudence est de mise. Cette situation dure désormais depuis deux ans, elle aura probablement des effets assez durables sur la vie des collectivités. Nous devons l'intégrer comme une donnée structurelle, hélas, pour adapter nos moyens de fonctionnement et pour mieux protéger les habitants, et nous savons combien de nombreuses familles sarcelloises restent fragiles, tant sur le plan social que sur le plan de la santé.

Le contexte international est, lui, porteur de lourdes inquiétudes : pour le peuple ukrainien durement éprouvé (et nous aurons tout à l'heure l'occasion de lui exprimer notre solidarité) et pour le peuple russe également, ne l'oublions pas, lui qui vit privé d'informations objectives et non censurées, qui ne soutient pas, dans son ensemble, la dérive brutale et violente de son dirigeant et qui voit ses libertés publiques, pour ce qu'il en reste, gravement remises en cause par la menace de peines de prison.

Mais ce conflit, à court et moyen terme, aura également des conséquences sur notre pays, sur nos territoires. C'est le cas avec la raréfaction des approvisionnements en gaz, en pétrole, qui augmente considérablement leur coût et se répercute sur les comptes de la ville de façon substantielle. Bien sûr, cet aspect est moins dramatique pour le budget d'une famille sarcelloise comparé au drame ukrainien mais c'est un surcoût de plusieurs centaines de milliers d'euros, rien qu'en 2021 et il y a fort à parier que ces coûts iront de manière croissante en 2022 et les années suivantes.

Il y a donc urgence à travailler sur une meilleure utilisation de la flotte des véhicules communaux, à utiliser des véhicules hybrides ou électriques et à mieux isoler nos bâtiments municipaux.

Pour ce faire, il nous faut les bons agents, aux bons endroits, dans les bons services. Cela aussi, c'est de la bonne utilisation des deniers publics. En la matière, les besoins de changement étaient nombreux. Aux errements passés, et je préfère ne pas aller plus loin sur le sujet, nous devons assumer les choix que nous faisons : celui de recruter, lorsque c'est nécessaire, les bonnes compétences, les cadres qu'il faut et les agents dont la population a besoin comme services de proximité, tout en veillant, c'est nécessaire, à ce que le chapitre 012 consacré à la rémunération des agents, ne devienne pas un poids, qui pèserait sur notre capacité à investir.

Et ces besoins d'investissements sont nombreux : le Cèdre Bleu, l'école Zola, la réhabilitation du parc Kennedy, la place Saint-Saëns tant attendue par les habitants, la rénovation des Flanades, la poursuite de l'ANRU 2. Qui peut nier que nous avons d'immenses besoins et que nous devons pour cela mobiliser certes des cofinancements mais aussi d'importantes ressources municipales ? Alors il faut continuer à investir, en veillant à ce que notre ratio d'exécution des dépenses soit cependant meilleur.

De même, il faut, comme nous le faisons, continuer à maintenir un haut niveau d'accompagnement et de subvention pour les associations. Elles fournissent pour beaucoup d'entre elles un travail de qualité et ce que la ville fait pour elles et avec elles, c'est précieux.

Enfin, et c'est l'Adjointe aux affaires scolaires et à l'éducation qui s'exprime, nos besoins éducatifs sont majeurs. Ce n'est pas un hasard si nous sommes l'un des plus grands sites "Cité éducative" d'Ile-de-France et même de France. C'est logique et en même temps le fruit d'une volonté forte si une part substantielle de nos dépenses est consacrée au fonctionnement des écoles et à la réussite des enfants en matière éducative, mais aussi péri-éducative, et je pense là aux nombreux projets que je mène en commun avec ma collègue Chantal AHOUNOU mais aussi avec Manuel ALVAREZ sur le champ de la jeunesse, pour des expositions, des voyages, des actions visant à lutter contre le racisme, à emmener les enfants dans des musées, à ouvrir leur esprit et à se forger une conscience de petits citoyens ouverts sur le monde. Cela a un coût mais il est bien moins grand que celui de l'ignorance ou de l'intolérance.

Je me réjouis de ce que nous disposions d'un rapport sur l'égalité femmes hommes. En la matière, nous avons force d'exemple. Je pense à l'installation récente du comité des femmes citoyennes, mais aussi au travail de partenariat avec l'association Rebond qui lutte contre les violences sexuelles faites aux mineurs dans le milieu du sport. Avec ce type d'action, de financement, la politique prend tout son sens.

Pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur le Maire, et cher Christian, j'appelle les élu.e.s de mon groupe à soutenir sans réserve les orientations budgétaires qui nous sont présentées ce soir.

Je termine mon propos par des remerciements appuyés à toutes celles et ceux qui ont permis l'élaboration de ces documents de discussion budgétaire et qui sont en train de préparer les documents budgétaires proprement dits afin que nous puissions voter le budget primitif de la collectivité le mois prochain.

Merci à Madame MURACCIOLE, DGA Moyens, à la direction des finances, à la direction générale dans son ensemble et à notre DGS, Mathias TROGRLIC en particulier en tant que chef d'orchestre de cet exercice. Merci au cabinet du Maire pour l'organisation des sessions d'arbitrage et à Jérôme PERRONNET pour la mise en mots et pour ses conseils.

Merci à l'ensemble des agents municipaux et à mes collègues élus, notamment Christian SIMAKALA. Je vous remercie ».

Monsieur ABCHICHE remercie Monsieur SIMAKALA pour la présentation très synthétique du rapport d'orientations budgétaires qui complète bien le rapport adressé ; et Madame MURACCIOLE pour toutes ces années passées au service des sarcellois et des sarcelloises, plus de 20 ans.

Monsieur ABCHICHE explique que comme on peut le voir clairement, il y a dans l'opposition une fracture nette, idéologique de conception de la politique, etc. avec une opposition de gauche, qu'il représente, et une autre opposition.

Il dit, à ce sujet, qu'il serait bien de modifier le règlement intérieur pour lui permettre de s'exprimer et afin d'éviter que d'autres le fasse à sa place.

Monsieur le Maire lui confirme qu'il peut s'exprimer autant qu'il le souhaite au Conseil municipal et que le fait que quelqu'un qui a été élu sur la liste d'en face soit présent est important démocratiquement.

Monsieur le Maire explique qu'en théorie c'est la fin de la crise sanitaire, même s'il faut être prudent puisque les contaminations repartent à la hausse. La fermeture du centre de vaccination est prévue fin mars en accord avec l'ARS mais il restera en veille en cas de nouvelle vague.

Le Maire ajoute que le centre de vaccination sert de collecte pour du matériel médical et des produits de première nécessité pour les Ukrainiens. Il remercie la Croix Rouge pour l'organisation d'une collecte de dons ; La Fondation Chaptal s'est proposée pour accueillir de la collecte de vêtements et d'autres produits nécessaires.

Monsieur le Maire précise que le gouvernement a bâti sa loi de finances 2022 sur une prévision de croissance de 4%, qui va être très certainement revue à la baisse du fait de l'instabilité géopolitique qui a pour conséquence notamment une hausse extrêmement rapide des hydrocarbures, qui se répercute sur l'ensemble des Français.

Concernant la ville, Monsieur le Maire dit que cela justifiera peut-être une décision modificative budgétaire si cela a un impact sur les finances de la commune, que pour l'instant, cela en aurait un sur la partie fluides mais que la ville l'a provisionné et a négocié pour que les sarcellois bénéficient à la fois du bouclier tarifaire décidé par l'Etat mais également pour que Dalkia fasse un geste supplémentaire pour amortir une partie de la hausse extrêmement importante des factures d'énergie depuis novembre dernier. 2,5 M€ vont être rendus aux sarcellois.

Monsieur le Maire revient sur le ralentissement économique qui peut avoir des conséquences sur les dotations mais que pour l'instant, il s'agit plutôt de dotations légèrement à la hausse, que les recettes fiscales ont augmenté du fait des bases fiscales, permettant à la ville de clore l'exercice 2021 avec 7,89 M€ de résultat de fonctionnement.

Il ajoute, de façon tout à fait officielle et publique, que contrairement à ce qu'avait laissé entendre un article du Parisien suite à l'avant dernier Conseil municipal, qu'il manquait près de 2 M€ pour boucler le budget et payer les salaires, ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire explique que si l'on se base sur les dépenses de fonctionnement à hauteur de 104 M€ cette année, quand on fait une erreur de prévision qui était d'environ 1,5 M€ sur la masse salariale, on est à 1,3 % d'erreur soit 98,7 %, de bonne prévision, qu'il y avait d'autres chapitres qui ont été bougés mais globalement ce sont des mouvements de l'ordre de 2 à 3 M€ sur un budget qui en fonctionnement en dépenses est à 104 et en recettes est à un peu plus de 111 représentant des erreurs de 2 à 3 % entre la prévision et ce qui va vraiment se réaliser.

Monsieur le Maire ajoute que la DM a permis de finir l'exercice budgétaire dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire retrace tout ce qui a été fait en matière culturelle, la saison culturelle en règle générale, les cultures urbaines, le festival des Polykromies ; En matière d'éducation, des reconstructions d'écoles, un investissement extrêmement important dans le Programme de Réussite Educative, dans les cités éducatives.

Le Maire parle de la volonté de la ville d'être symbole en matière d'antiracisme avec le plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations qui se traduit par toute une série de partenariats et notamment le travail qui est mené avec le Musée national de l'histoire de l'immigration.

Il revient sur tout ce qui a été fait en termes sportifs avec un certain nombre de clubs qui sont aussi présents dans l'élite au moins régionale, parfois nationale.

Monsieur le Maire évoque la maîtrise que la ville a besoin de réaliser sur les dépenses de personnel mais tout en maintenant de la compétence, par un management adapté et par le renforcement en particulier de l'encadrement intermédiaire.

Monsieur le Maire rappelle les grandes orientations en matière d'investissement, le Cèdre bleu, l'ANRU et les Flanades, la performance énergétique des bâtiments ; les équipements sportifs de proximité pour lesquels l'ANRU a octroyé 2 M€ à la ville, les grands projets d'aménagement vont démarrer mais aussi toute une série de grands équipements : la place André Gide, le stade Riyad Mahrez, la place Saint-Saëns, le désenclavement de Marius Delpech, la maison du numérique, qui est portée par la Communauté d'Agglomération, mais pour laquelle la ville est fortement impliquée.

Il dit également que l'ANRU a attribué 142 M€ de subventions, pour plusieurs programmes notamment de réhabilitation, de reconstruction totale d'écoles qui vont commencer, Zola, Curie Delpech, le gymnase et un centre commercial à Jaurès ; de plus, la ville a candidaté auprès du fonds Friches et a obtenu 1,2 M€ pour refaire de l'habitat de qualité avec l'opération Dignéo, là où il y a de l'habitat quasiment insalubre rue du Chaussy.

Monsieur le Maire explique que cela montre les investissements extrêmement importants qui attendent, comme aux Flanades avec l'ambition d'avoir un grand tiers lieu culturel que l'on appelle la Fabrique des cultures urbaines mais aussi un tiers lieu associatif et également le pôle universitaire à travers la Maker School de façon à faire de Sarcelles une ville universitaire. Il ajoute l'appel à projet pour un nouvel EPHPAD à Sarcelles et le commissariat de police, pour lequel la région et le ministère de l'Intérieur ont notifié une subvention à hauteur de 1 M€, dans lequel seront inclus la police municipale et le centre de vidéoprotection intercommunal, démontrant ainsi que la sécurité doit être assurée au cœur de la cité.

Monsieur le Maire ajoute, parce que la polémique revient de temps en temps, que le commissariat sera bien construit sur un terrain actuel synthétique de football mais qui arrive en fin de vie et sera refait 300 mètres en arrière, en contrebas du Champ de Foire, à la limite de la route des Réfuzniks et quasiment entre le terrain Riyad Mahrez et le stade d'honneur, formant ainsi un pôle football.

Monsieur le Maire termine en évoquant le triplement de la médiathèque, ainsi que l'ORCOD avec plusieurs dizaines de millions d'euros par an qui seront injectés dans les copropriétés. Il cite aussi le plan d'investissement d'avenir pour lequel la ville a reçu 10 M€ pour refaire l'entrée de ville sur l'avenue du 8 Mai 1945 et les copropriétés environnantes.

Monsieur le Maire précise que toute cette ambition est possible parce que la ville a baissé son emprunt, qu'elle est désendettée de façon significative, soit environ à 75 % de ses recettes réelles. Il ajoute que la ville aura besoin d'emprunter mais avec l'inflation, les taux d'intérêt risquent d'augmenter.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires relatif à l'exercice 2022 selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil municipal, et sur la base du rapport d'orientations budgétaires transmis aux Conseillers municipaux.

3.2 Réaménagement d'une partie des encours de dettes de la société OPAC VAL D'OISE HABITAT avec la Caisse des Dépôts et Consignations

Rapporteur : Christian SIMAKALA

Par courrier en date du 25 octobre 2021, la société OPAC VAL D'OISE HABITAT a informé la ville du réaménagement global de son encours de dette et des négociations menées avec la banque des territoires.

Ce réaménagement nécessite une modification de la garantie initialement accordée par la ville de Sarcelles. Les caractéristiques financières réaménagées s'appliquent à compter de la date de valeur du réaménagement, au montant des capitaux restant dus, et, le cas échéant, au stock d'intérêts et ce, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Le Conseil réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3.3 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes

Rapporteur : Christian SIMAKALA

Madame la Trésorière Principale de Sarcelles adresse à la ville quatre états de créances irrécouvrables et un état de créances éteintes, pour décision d'admission en non-valeur dans le budget de la commune.

Il s'agit de créances communales irrécouvrables pour un montant total de 85 625,26 euros, pour lesquelles la Comptable Publique n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement ; ainsi que de créances éteintes suite à l'effacement de dettes prononcées par la commission de surendettement des particuliers de la Seine-Saint-Denis, pour un montant de 814,33 euros.

Le Conseil les admet en non-valeur pour régulariser la comptabilité communale.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3.4 Remise gracieuse emportant extinction totale de la dette d'un redevable

Rapporteur : Christian SIMAKALA

Faisant suite à la demande du service départemental concernant Madame DESIUS, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une remise gracieuse de sa créance correspondant à une dette de centre de loisirs et de restauration scolaire, à hauteur de 835,40 euros en raison d'insuffisance durable de revenu.

Le Conseil vote l'abandon des créances.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- 3.5 Sortie d'inventaire et réforme du véhicule FIAT PUNTO immatriculé 74 DPS 95**
- 3.6 Sortie d'inventaire et réforme du véhicule FORD FOURGON immatriculé 476 ENF 95**
- 3.7 Sortie d'inventaire et réforme du véhicule RENAULT CLIO immatriculé CG-691-KM**
- 3.8 Sortie d'inventaire et réforme du tractopelle JCB 3CX**
- 3.9 Sortie d'inventaire et réforme des balayeuses MATHIEU AZURA MC200 numéro de série : VF9UE4R01AT607520 et VF9UE4R01AT607521**
- 3.10 Sortie d'inventaire et réforme de la balayeuse MATHIEU AZURA FLEX**

Rapporteur : Christian SIMAKALA

La ville de Sarcelles a acquis ces véhicules, qui à ce jour sont totalement amortis.

Le Conseil approuve la réforme et la sortie d'inventaire de ces véhicules suite à leur mauvais état.

Les délibérations 3.5 à 3.10 sont approuvées à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE ET COHESION URBAINE

IV Direction de l'aménagement

4.1 Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par arrêté n° 2021-359 du 18 juin 2021, a été prescrite la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), révisé le 4 mars 2020 et rectifié le 10 mars 2021.

Ce projet de modification répond aux objectifs suivants :

- Réduire l'emprise de l'emplacement réservé « B » - dédoublement de la rue Pierre Brossolette suite à la réalisation d'une partie de cette voirie (rue Raymond Lamontagne) et à la définition du projet de réhabilitation de l'îlot situé entre la rue du Chaussy et la rivière du « Petit Rosne »,
- Modifier le règlement pour apporter des précisions ; articles concernés : 9 du préambule, UA3, UC4, UG9, UC9, UG5, UG8, UI8, A8, N8, lexique (définition d'un transport en commun structurant et de la largeur de façade),
- Modifier le règlement visant à améliorer sa rédaction et corriger des erreurs matérielles ; articles concernés : UG5.2 et UG7.

Le projet de dossier modifié a été transmis le 15 juillet 2021 aux personnes publiques associées (mission régionale d'autorité environnementale, Etat, Région, Département, chambres consulaires - des métiers, du commerce, de l'agriculture -, SNCF, Aéroports de Paris, Ile-de-France mobilités et Communauté d'Agglomération).

A l'échéance de trois mois, avaient répondu : la Chambre Régionale d'Agriculture, la mission d'autorité environnementale et le Département.

L'avis de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France a été réceptionné ensuite.

En application de l'article L 153-47 du Code de l'urbanisme, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées ont été mis à disposition du public, du 29 novembre 2021 au 7 janvier 2022, en exécution de la délibération n° 2021-175 du Conseil municipal du 17 novembre 2021.

Quatre personnes se sont manifestées.

Les remarques sur le registre papier concernent le projet immobilier qui sera mis en œuvre par la « Foncière » et non la modification du PLU.

La troisième observation sera prise en compte lorsqu'elle concerne des corrections à apporter au dossier, par contre, il n'est pas possible de cartographier le tracé des lignes de transport qui constituent actuellement des « axes structurant », en effet, cette solution aurait pour conséquence de « figer » la situation et nécessiterait de modifier à nouveau le PLU si de nouvelles lignes de transport répondant à cette définition devaient être créées.

En zone UC les parcelles qui sont évoquées – page 36, article UC9 - existent bien : il s'agit du centre commercial des Chardonnerettes.

Egalement, seront annexés au dossier du PLU modifié les décisions intervenues depuis le 20 mars 2020, date de l'approbation de la révision.

Le Département du Val d'Oise a demandé que soit effectuée une correction dans le dossier qui sera prise en considération (modification de la superficie de l'emplacement réservé « N » et suppression de l'emplacement « O »).

Le Conseil approuve le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4.2 Approbation et autorisation de signature du Contrat de Relance du Logement (CRL) entre la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, l'Etat et les communes volontaires

Dossier retiré de l'ordre du jour en séance.

4.3 Annulation de la demande d'indemnisation de la société DAFF-KANEL - centre commercial des Castors situé 3 bis boulevard Maurice Ravel

Rapporteur : Monsieur le Maire

La ville a acquis le 21 mars 2019 le centre commercial des Castors situé 3 bis boulevard Maurice Ravel regroupant dans un bâtiment cinq commerces et deux salles de réunion en étage.

Le Conseil municipal a accepté le 10 mars 2021 les propositions de résiliation des baux de trois des commerçants, moyennant une indemnité, pour aller s'installer dans le nouveau centre commercial sis place Bloch Lainé.

Aujourd'hui, Monsieur DAFF informe la ville de son souhait de conserver le local qu'il occupe actuellement, afin d'y aménager un restaurant, une fois sa laverie déplacée. Il reste donc titulaire de son bail commercial et plus aucun dédommagement n'est dû.

Le Conseil approuve l'annulation de la délibération n° 2021-021 du 10 mars 2021 portant résiliation du bail commercial entre la ville et la société DAFF-KANEL, ainsi que le versement de l'indemnité d'un montant de 70 000 euros.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4.4 Cession d'un immeuble à Monsieur Jean TERNUS - annulation du projet de vente

Rapporteur : Jean-Jacques KRYS

Le 13 novembre 2017, le Conseil municipal avait approuvé la vente au profit de Monsieur Jean TERNUS, d'un entrepôt d'environ 100 m², pour un montant de 50 000 euros.

Depuis 2017 et malgré plusieurs courriers de relance, Monsieur Jean TERNUS n'a pas transmis à l'étude notariale DOLO chargée de la rédaction de l'acte de vente, les pièces et justificatifs strictement nécessaires à la rédaction de l'acte.

Or, il a été constaté par la SAS ID FACTO – Huissier de justice – en date du 22 novembre 2021, que Monsieur Jean TERNUS occupait toujours les locaux sans droit ni titre.

Par ailleurs, par courrier recommandé avec accusé de réception adressé le 26 octobre 2021, les services de la ville ont invité Monsieur Jean TERNUS à régulariser sa situation, sans résultat.

Ce bâtiment est squatté et son occupant, malgré les propositions de la ville pour régulariser, ne se manifeste pas.

Monsieur KRYS apporte une information supplémentaire à savoir que Monsieur TERNUS, pour ses activités, occupe deux bâtiments appartenant à la ville, rue de Chaussy, qu'il loue le premier bâtiment et devait acheter le second, objet de la délibération.

Monsieur KRYS précise que pour le local qu'il loue, Monsieur TERNUS continue à payer le prix d'une location arrêté en 2006 et refuse de payer les tarifs adoptés par le Conseil municipal en 2007, les deux parties sont donc quasiment à une phase de pré-contentieux.

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'y a pas de raison que du patrimoine immobilier appartenant à la ville soit mis à disposition à titre gracieux ou à titre presque symbolique d'une entreprise qui fait des profits par ailleurs.

Le Conseil approuve l'annulation de la vente au profit de Monsieur Jean TERNUS de l'immeuble situé 10 rue du Chaussy.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4.5 Projet de cession de l'ancienne école maternelle Anatole France - demande de désaffectation de l'emprise

Rapporteur : Monsieur le Maire

La ville envisage de céder à l'association AMIS (Association des Musulmans d'Inspiration Sunnite) l'ancienne école maternelle Anatole France composée d'un bâtiment d'environ 900 m² sur un terrain de 1 040 m².

S'agissant du domaine public, aucune vente ne peut se réaliser sans constat préalable de la disparition des éléments qui constituent cette domanialité. Cette désaffectation doit être constatée par l'Etat et l'avis du Préfet doit être recueilli.

Une seconde délibération du Conseil municipal sera ensuite nécessaire pour autoriser la vente au prix estimé par le service des domaines.

Le Conseil approuve le déclassement et la désaffectation de l'ancienne école et autorise l'association à déposer toute demande d'autorisation d'occupation des sols afférente à la mise en conformité des locaux au regard des règles de sécurité et d'accessibilité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

V Rénovation urbaine

5.1 Bilan de la concertation préalable – Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le programme d'opérations du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), pour les quartiers Rosiers-Chantepie et Lochères, a été examiné par les Comités d'Engagement de l'ANRU des 13 novembre 2019 et 12 juillet 2021.

Le Conseil municipal a approuvé le programme de travaux et a engagé les procédures nécessaires à sa mise en œuvre par les délibérations du 10 mars et du 30 septembre 2021.

En particulier, la ville, en tant que maître d'ouvrage, est responsable de la concertation réglementaire préalable. Un dossier de présentation a été mis à la disposition du public. L'information a été diffusée dans le magazine municipal et sur le site de la ville.

Le premier constat est une faible participation, peu de remarques ont été formulées.

Une observation par mail porte sur le rejet des constructions neuves et la demande d'espaces verts, rejoignant une préoccupation exprimée oralement sur la préservation des arbres.

La préoccupation d'aménagements adaptés au handicap et la demande de logements adaptés est aussi formulée.

Le Conseil prend acte du bilan de la concertation sur le programme de renouvellement urbain des quartiers Lochères et Rosiers-Chantepie.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

VI Service des copropriétés

6.1 Approbation du projet de convention d'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées des Lochères

Rapporteur : Jean-Jacques KRYS

Le quartier des Lochères compte plus de 4 200 logements répartis dans 56 copropriétés représentant près de 40% du parc de logements. Bon nombre d'entre elles se sont dégradées au fil du temps, faute de réalisation des travaux d'entretiens courants. Ces résidences privées se caractérisent aujourd'hui par un phénomène de déqualification croissant.

Dans le cadre du Nouveau Protocole National de Renouvellement Urbain (NPNRU) une étude préalable sur le parc des copropriétés du quartier des Lochères a été lancée en juin 2018 afin de définir une stratégie et un programme d'interventions à mettre en place.

Cette étude a mis en lumière que le parc en copropriétés du quartier des Lochères présente dans son ensemble un phénomène très alarmant de dégradation. Pour cause, près de trois quart des copropriétés présentent des signes de fragilité prononcés voire très prononcés se traduisant par des difficultés liées à de multiples facteurs qui se cumulent souvent :

- Mauvaise gestion financière et patrimoniale,
- Dégradation du bâti et vétusté de certaines installations,
- Phénomène de paupérisation,
- Phénomène de décôte et de décrochage immobilier.

La ville de Sarcelles souhaite co-construire avec les partenaires institutionnels et privés une politique intégrée de résorption de l'habitat dégradé, en lien avec le projet de renouvellement urbain. Cela passe par la contractualisation de dispositifs de soutien aux copropriétés à l'échelle du quartier à court, moyen et long terme.

A moyen et long terme, le dispositif d'ORCOD (Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées) a été identifié collectivement par la ville, les services de l'État ainsi que les partenaires institutionnels comme le dispositif le plus adapté pour lutter contre le processus de dégradation des copropriétés dégradées et sera pleinement intégré au projet de rénovation porté dans le cadre du NPNRU en cours avec l'ANRU pour la période 2014-2030.

La présente convention d'ORCOD, au-delà de l'objectif stratégique de maintien de ce parc privé au cœur du quartier, a pour objectifs prioritaires :

- La remise à niveau technique et énergétique des bâtiments,
- L'assainissement financier de ces ensembles immobiliers privés par leur résorption des impayés de charges et des dettes fournisseurs,
- L'amélioration des conditions de vie et du pouvoir d'achat des résidents par la baisse et la maîtrise des charges,
- Le maintien au sein de ces copropriétés des propriétaires occupants,
- Une clarification de l'organisation juridique et foncière,
- Une requalification des bâtiments du parc privé tout en préservant l'héritage architectural,
- Une valorisation patrimoniale des bâtiments en copropriétés implantées dans le secteur labélisé « Architecture Remarquable Contemporaine »,
- La mise en place d'un fichier de veille et de suivi des copropriétés,
- Renforcement des compétences des copropriétaires,
- La lutte contre l'habitat indigne et la présence de marchands de sommeil ou de bailleurs indécents au sein des copropriétés,
- L'amélioration des conditions de vie des résidents notamment sur les questions de développement durable, de cadre de vie, de gestion urbaine de proximité, de commerces, d'activités, de services au sein des copropriétés.

Monsieur KRYS explique que l'extrême difficulté est de récupérer l'argent des gens qui ne paient pas, que cela demande des procédures longues, coûteuses que les copropriétés hésitent à engager, mais avec l'aide juridictionnelle elles pourront les mener au bout et redresser leur situation financière. Il ajoute que pour la première fois depuis très longtemps, le Conseil municipal va être aux côtés des copropriétés puisque la ville n'est plus en conflit avec elles concernant la Société d'économie mixte.

Monsieur le Maire remercie le préfet pour l'égalité des chances, Xavier DELARUE, pour le soutien qu'il a apporté à ce dossier. Il précise que l'ORCOD s'adresse aux copropriétés du Grand ensemble mais également à la résidence Mozart.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

VII Politique de la ville

7.1 Propositions d'attribution de subventions aux associations développant des actions dans le cadre du dispositif « Ville Vie Vacances Hiver - Printemps 2022 »

Rapporteur : Saïd RAHMANI

Aides financières aux associations développant des actions dans le cadre du dispositif « Ville Vie Vacances Hiver- Printemps 2022 »

L'opération « Ville Vie Vacances (V.V.V.) » est un dispositif destiné à animer, durant les périodes de vacances scolaires, les quartiers de la politique de la ville, par l'intermédiaire d'activités festives, éducatives, sportives ou culturelles en direction des jeunes âgés de 11 à 18 ans et, plus encore, des jeunes qui ne partent pas en vacances. Forcément, ces actions, qui visent à renforcer le lien social et l'appui aux familles sarcelloises les plus vulnérables, prennent cette année encore plus de sens en cette période exceptionnelle de crise sanitaire.

Les actions V.V.V. des associations sont traditionnellement articulées avec celles mises en œuvre par les services de la ville (maisons de quartiers, B.I.J, maison des parents...) qui s'adressent à tous les jeunes habitant la commune.

Dans certains cas, la ville propose un cofinancement dès lors que l'association en a fait la demande. C'est le cas pour dix-sept actions qui seront mises en œuvre durant les vacances d'hiver et/ou de printemps par onze associations sarcelloises.

Le Conseil décide de l'attribution de subventions pour un montant total de 20 700 euros et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

VIII Service de la coopération décentralisée

8.1 Aide financière à l'Ukraine

Rapporteur : Isabel PLO

La Russie a engagé depuis le 24 février 2022 des opérations militaires de grande ampleur visant à une véritable invasion de l'Ukraine, pays souverain doté d'institutions démocratiques.

Les attaques, les bombardements de l'armée russe ont des conséquences lourdes sur les populations civiles, au prix de nombreux morts et de destructions lourdes, notamment dans les grandes villes de Marioupol, Khrarkiv, Kyiv et Odessa. Ce, en dépit de la résistance farouche et héroïque opposée à l'envahisseur par les ukrainiens, leur armée et le Président Volodymyr Zelensky.

A date, plus d'1,4 millions d'ukrainiens ont dû fuir leur pays, en majorité des femmes et des enfants, pour trouver refuge à l'étranger, en Pologne, en Allemagne, en Roumanie, en France.

La violence adoptée par Vladimir Poutine s'inscrit dans un contexte mondial de raidissement des idéologies, du retour de la notion de puissance et d'exaltation de nationalismes conquérants que la municipalité condamne fermement.

Les élus de Sarcelles appellent à la fin des combats et à la promotion d'une culture de la coopération et de la paix, autour d'institutions internationales fortes.

La ville de Sarcelles, à l'instar de nombreuses autres collectivités françaises, apporte son soutien aux ukrainiens durement éprouvés par cette guerre. Symboliquement, le drapeau ukrainien a été hissé au frontispice de l'hôtel de ville. Ce dernier, tout comme l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, est illuminé chaque soir aux couleurs de l'Ukraine. Une campagne de dons est mise en place dans plusieurs sites municipaux, conjointement avec la Croix-Rouge.

Sarcelles a par ailleurs fait part de sa volonté auprès des autorités préfectorales d'accueillir des réfugiés ukrainiens.

Madame PLO salue le courage de la journaliste russe Madame Marina OVSIANNIKOVA qui à la télé russe s'est opposée avec énormément de courage à l'offensive parce que de surcroît, en Russie, il n'y a aucune liberté d'expression et que le peuple russe n'est pas informé de ce qui se passe précisément en Ukraine. De plus, elle ajoute qu'aujourd'hui, ce sont 3 millions ukrainiens qui ont dû fuir, que la situation s'étant encore dégradée, une majorité de femmes et d'enfants sont partis se réfugier à l'étranger, les hommes ukrainiens restant sur place pour se battre contre l'armée russe.

Monsieur le Maire précise que pour le moment il n'y a pas encore de réfugiés à Sarcelles mais qu'une centaine est arrivée dans le Val d'Oise sur diverses communes et que c'est l'association France Horizon qui a été mandatée par l'Etat pour s'en occuper à plusieurs titres.

Il ajoute que, les travaux du Cèdre Bleu empêchant de loger les réfugiés, la ville prévoit un accueil de jour afin de les regrouper pour des activités de socialisation.

Le Conseil décide de verser la somme de 10 000 euros au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales mis en place par le gouvernement afin d'aider les populations ukrainiennes.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

EDUCATION - CULTURE

IX Direction des affaires culturelles

9.1 Signature d'une charte d'engagements réciproques entre la ville de Sarcelles, la Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités et le Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France, destinée à favoriser l'accès des sarcellois et des franciliens détenteurs d'un passe Navigo à l'offre artistique et culturelle de la ville

Rapporteur : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE

La Région Ile-de-France, en partenariat avec Ile-de-France Mobilités et le Comité Régional du Tourisme de Paris Ile-de-France, engage une démarche en faveur de l'accès à la culture pour tous et de la valorisation des lieux culturels et touristiques, en faisant du passe Navigo, un passeport pour la culture.

Conçu pour les abonnés des transports franciliens titulaires d'un abonnement en cours de validité sur leur passe Navigo (hors Navigo Jour, Easy et Découverte), ce nouveau service appelé « Navigo Culture », propose des offres promotionnelles au sein d'établissements culturels partenaires. Une cartographie dynamique régulièrement mise à jour, disponible sur www.iledefrance-mobilites.fr, identifie l'ensemble des établissements culturels partenaires offrant des avantages culturels aux détenteurs d'un passe Navigo valide.

Pour s'assurer que les détenteurs d'un passe Navigo disposent d'un passe chargé, Ile-de-France Mobilités a mis au point une application *Via Navigo* qui permet d'opérer cette vérification à l'entrée de l'établissement culturel partenaire.

La Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités et le Comité Régional du Tourisme de Paris Ile-de-France, proposent à la ville de Sarcelles de mettre en avant ses établissements culturels et patrimoniaux dans le cadre de la saison culturelle municipale.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la charte d'engagements réciproques pour une durée d'un an, reconductible deux fois.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

9.2 Dénomination du futur centre socioculturel implanté sur l'ensemble immobilier du domaine du Cèdre Bleu sis 1 rue de Giraudon à Sarcelles

Rapporteur : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE

Il est aujourd'hui envisagé de donner un nom à l'ensemble immobilier du domaine du Cèdre Bleu situé 1 rue de Giraudon à Sarcelles, acquis par la municipalité.

Constitué de bâtiments couramment désignés le Château, la Chapelle et les logements de fonction, il accueillera la maison de la culture et son auditorium dans l'ancienne chapelle, la maison des arts dans l'ancien château et la maison des associations dans les anciens logements de fonction.

La municipalité a exprimé le souhait de nommer cet équipement « Centre socioculturel Simone VEIL » à la mémoire d'une des plus grandes et illustres personnalités françaises au parcours de vie admirable.

Monsieur le Maire explique que c'était un engagement de longue date et ajoute en complément que la ville a évidemment demandé l'autorisation à la famille et fait lecture du mail envoyé par son fils, Pierre-François VEIL : « *Monsieur le Maire, nous avons bien reçu votre courrier du 06 février dernier au terme duquel vous nous demandez l'autorisation de donner le nom de notre mère, Simone VEIL, au futur centre culturel du Cèdre Bleu de Sarcelles. Très sensibles à ce projet qui honore notre mère, nous vous confirmons notre accord. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre parfaite considération. Pierre François VEIL, Avocat à la cour* ».

Le Conseil décide de dénommer « Centre socioculturel Simone VEIL » l'ensemble immobilier du Cèdre Bleu.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

X Office Culturel Municipal

10.1 Signature d'une convention relative à la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec le lycée Jean-Jacques ROUSSEAU

Rapporteur : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE

Le lycée Jean-Jacques ROUSSEAU souhaite développer un projet d'éducation artistique et culturelle intitulé « artlabjir – ouvrir le champ des possibles au cours de l'année scolaire 2021-2022 », visant à démocratiser la pratique du théâtre et de l'expression corporelle, par le biais d'un atelier de Danse hip-hop au sein de l'établissement, auprès de 12 élèves des classes de seconde à la terminale du lycée et de 25 élèves sous la responsabilité de l'association sportive du lycée.

La ville de Sarcelles propose de l'y aider en prenant en charge, sur ses fonds propres, l'intégralité des dépenses de personnel, de formation et de matériel nécessaires.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le lycée Jean-Jacques ROUSSEAU.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

10.2 Signature d'une convention relative à la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec le collège Voltaire

Rapporteur : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE

Le collège VOLTAIRE souhaite développer un projet d'éducation artistique et culturelle intitulé « Projet ALTER EGAUX (saison 8) », visant à démocratiser la pratique du théâtre et de l'expression dramatique au sein de l'établissement, auprès de 50 élèves de deux classes de 6^{ème} et de 4^{ème} du collège.

La ville de Sarcelles propose de l'y aider en prenant en charge, sur ses fonds propres, l'intégralité des dépenses de personnel, de formation et de matériel nécessaires au projet.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le collège Voltaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

XI Direction de l'enfance

11.1 Séjour Printemps 2022 - Convention entre le SIVU de Marcillat-en-Combraille et la ville de Sarcelles

Rapporteur : Manuel ALVAREZ

Comme chaque année, la ville de Sarcelles organise un séjour durant la période des vacances scolaires – printemps 2022 à destination d'enfants âgés de 6 à 14 ans.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'accueil avec le SIVU de Marcillat-en-Combraille pour l'organisation d'un séjour sur la période du 24 au 30 avril 2022, afin de permettre à 20 enfants d'être accueillis au château de Courtioux, pour un montant total de 12 540 euros TTC.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

XII Politiques Educatives

12.1 Convention de cession d'IdeasBox à titre gratuit

Rapporteur : Shaïstah RAJA

En 2016 la ville a acquis une IdeasBox, médiathèque en kit mobile déployable, pour apporter des contenus éducatifs et culturels, ludiques et pédagogiques, là où les bibliothèques ne sont pas.

Dotée d'une connexion internet, d'une vingtaine d'ordinateurs et de tablettes tactiles, de livres électroniques et papier et d'un cinéma, elle constitue une boîte à outils dans laquelle enfants et adultes viennent puiser pour construire leur futur.

En 2019, avec le concours de la fondation CNP Assurances, la collectivité s'est vue mettre à disposition une seconde IdeasBox autour de laquelle a été développé un volet santé et handicap et plus récemment, un volet en lien avec l'éducation et l'environnement permettant notamment de sensibiliser les publics à la propreté urbaine.

Bibliothèque Sans Frontières souhaite céder cet outil à la ville à titre gratuit par le biais d'une nouvelle convention.

Le Conseil approuve la poursuite du déploiement de l'IdeasBox, en partenariat avec Bibliothèques Sans Frontières, sur le territoire sarcellois et autorise Monsieur le Maire à signer la « convention de cession d'IdeasBox à titre gratuit ».

La délibération est approuvée à l'unanimité.

XIII Direction Vie des quartiers

13.1 Signature d'une convention d'objectifs et de financement concernant la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » et des bonus associés (maisons de quartier Les Vignes Blanches, Valéry Watteau, Rosiers-Chantepie et Chardonnerettes)

Rapporteur : Manuel ALVAREZ

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif d'appui à la scolarité en direction des enfants scolarisés en établissement primaire jusqu'au lycée.

Les cinq maisons de quartiers de Sarcelles soutiennent les parents dans l'éducation de leur enfant à travers ce CLAS, en partenariat avec les différents établissements de leur secteur.

La Caisse d'Allocations Familiales finance ce dispositif par le biais d'une convention d'objectifs et de financement.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention, pour l'année 2022.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

13.2 Avenant à la convention de transfert de gestion du centre social Lochères à Sarcelles

Rapporteur : Manuel ALVAREZ

En 2021, la ville de Sarcelles et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise ont validé un projet de transfert de gestion du centre social Lochères à Sarcelles à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ce projet s'inscrit dans une politique territoriale globale répondant aux besoins des habitants et assurant la continuité de l'activité de cet équipement en fixant les orientations stratégiques, les modalités de soutien financier ainsi que le suivi et l'accompagnement visant à la réussite du projet au service des habitants de Sarcelles.

La municipalité souhaite poursuivre les activités, ayant été identifiées comme des enjeux majeurs de la collectivité, menées au sein du centre social Lochères (CLAS, LAEP, Ludothèque...) en renforçant l'axe autour du soutien à la parentalité en synergie et complémentarité avec l'offre proposée aux habitants par les cinq autres centres sociaux que recouvre la commune.

La CAF du Val d'Oise s'est engagée à assurer un soutien financier au budget de fonctionnement de l'équipement à compter de la mise en œuvre effective du transfert de gestion, soit au 1^{er} janvier 2022.

Depuis la mise en œuvre de ce transfert, des réévaluations concernant les frais relatifs à la protection sociale complémentaire des salariés, passant d'un statut d'agent de la CAF au statut d'agent de la collectivité de Sarcelles au titre du transfert de gestion ainsi que la valeur des immobilisations concédées par la CAF, amènent à la signature d'un avenant à la convention initiale datée et signée le 27 décembre 2021.

La mutuelle MOS a communiqué le coût réel de la prise en charge financière de la protection sociale complémentaire des salariés sur une période transitoire de 15 mois, à compter du 1^{er} janvier 2022 et allant jusqu'au 31 mars 2023, pour la somme de 12 530 euros au lieu des 80 000 euros prévus initialement.

De plus, la réalisation de l'inventaire des immobilisations cédées au contrat a permis de préciser la valeur nette comptable constatée au 31 décembre 2021 qui passe de 150 000 euros à 69 533,27 euros.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de transfert de gestion du centre social Lochères à Sarcelles.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

XIV Centre social municipal des Sablons

14.1 Signature d'une convention d'objectifs et de financement concernant la prestation de service « Lieux d'accueil enfants-parents » et du « bonus territoire CTG » au centre social des Sablons

Rapporteur : Manuel ALVAREZ

Le projet de création d'un lieu d'accueil enfants-parents au centre social des Sablons est une des perspectives de l'axe « animation collective famille » du projet social.

Ce projet ayant été accepté par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), il s'agit à présent de définir, d'encadrer et de mettre en œuvre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service « Lieux d'accueil enfants-parents » et « du bonus territoire CTG », au travers d'une convention d'objectifs et de financement.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention, pour la période de 2021 à 2024 et à recouvrer la prestation.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

XV Direction des réseaux

15.1 Services aux usagers – Information sur les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Rapporteur : Stéphane YABAS

Le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés l'année précédente par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette commission s'est réunie le 18 janvier 2022, afin d'examiner les rapports annuels de la délégation de service d'eau potable et d'assainissement (prix et qualité) et le rapport annuel de la délégation d'exploitation des marchés forains de la ville, pour les années 2019 et 2020.

Le Conseil prend acte des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours des années 2019 et 2020.

Monsieur le Maire remercie les élus pour leur présence et participation active à ce Conseil municipal.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00).